

Lundi 14 mars à 14 h

**COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT
ET DE L'ÉNERGIE**

(M. le Ministre Furlan)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Georges-Louis BOUCHEZ sur la promotion des panneaux photovoltaïques

Olivier MAROY sur les primes bruxelloises pour les réfrigérateurs peu énergivores

Jean-Luc CRUCKE sur la république bananière wallonne

Jean-Luc CRUCKE sur la sécurisation et la certification des comptes communaux

Olivier DESTREBECQ sur les frais de dossiers relatifs aux emplois vacants dans les pouvoirs publics

Pierre-Yves JEHOLET sur l'inadéquation partielle des sanctions prononcées à l'égard des mandataires locaux qui ne rentrent pas de déclaration de mandat et de rémunérations

Pierre-Yves JEHOLET sur l'évaluation de la réforme des grades légaux

Virginie DEFRANG-FIRKET sur le gendermainstreaming

Jean-Luc CRUCKE sur l'affaire Natixis et la Société wallonne du logement

Georges-Louis BOUCHEZ sur le programme "POLLEC 3"

Olivier MAROY sur l'analyse partielle du SPW sur les performances énergétiques des logements wallons

Jean-Luc CRUCKE sur le logement des réfugiés

M. BOUCHEZ, sur « la promotion des panneaux photovoltaïques »

A l'heure actuelle, 838 MWc (puissance maximale potentielle et non puissance effective) de panneaux solaires sont déjà installés en Wallonie ce qui équivaut à un panneau par habitant. L'Apere note un ralentissement flagrant dans la croissance de cette puissance installée en Wallonie. Le plan Quali watt a un objectif de 12.000 unités mais la population a perdu confiance puisqu'en 2015 seuls 20,7 MWc d'installations sont intervenus dont 2700 petites installations chez les particuliers. Le budget est ainsi sous-utilisé.

Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer le budget dépensé par rapport au budget prévu pour l'année 2015 en ce qui concerne le programme Quali watt ? L'objectif de 12.000 unités est-il maintenu pour 2016 ? Les installateurs se plaignent d'un manque de promotion de leur technologie par la Wallonie ? Etant donné la méfiance des wallons et les engagements politiques pris à la COP21, il serait en effet utile d'agir davantage au niveau de la promotion des pouvoirs publics pour inciter à l'installation et parvenir à remplir l'objectif des 12.000 unités. Quelle est l'ambition de Monsieur le Ministre ?

Comment inciter les wallons à installer des panneaux photovoltaïques, rentables à hauteur de 5% sur leur retour sur investissement, alors que le projet de redevance sur l'utilisation du réseau est mis au frigo et pourrait être effectif à l'horizon 2018 ? Comment assurer une promotion cohérente avec cet écueil ? Votre administration a-t-elle déjà pu estimer le niveau du retour sur investissement avec pareille redevance sur l'utilisation du réseau ? Cette redevance serait-elle compatible avec les objectifs à atteindre de la Wallonie en matière d'énergies renouvelables ?

Olivier Maroy, sur les primes bruxelloises pour les réfrigérateurs peu énergivores.

La Ville de Bruxelles privilégie désormais l'achat d'un réfrigérateur peu énergivore A+++ pour les ménages à faibles revenus.

La nouvelle prime couvre désormais jusqu'à 400 euros, avec un bonus de 100 euros pour les familles composées de minimum quatre personnes, et est plafonnée à 50 % du prix d'achat.

De quoi réduire à la fois l'empreinte écologique et la facture d'électricité des foyers.

Les frigos représentent quand même 12 % de la consommation d'électricité en Wallonie. C'est ce que je peux lire sur le site de la Région wallonne, qui informe certes les citoyens, mais ne les encourage pas avec des primes, comme le fait Bruxelles. N'y a-t-il pas ici matière à réflexion ? Beaucoup de ménages utilisent des frigos trop grands, vétustes... Ne serait-il pas intéressant d'envisager une prime au recyclage, conditionnée par l'achat d'un réfrigérateur peu énergivore et le dépôt d'un vieil appareil, par exemple ?

Jean-Luc Crucke, sur "La république bananière wallonne"

Lors de la séance plénière du 02 mars dernier, le Ministre indiquait ne pas avoir pris connaissance de la presse du jour et n'était manifestement pas au courant du courrier que lui avait adressé un commissaire d'arrondissement retraité, comparant le fonctionnement des institutions wallonnes à celle d'une république bananière !

Le Ministre a-t-il depuis pu prendre connaissance du dossier concerné ? Quel en est le contenu exact ? Peut-il en communiquer une copie au parlement ? Quelle réponse apporte-t-il aux différents éléments de dénonciation ?

Le fonctionnaire s'était-il déjà précédemment plaint des mêmes doléances auprès du Ministre ou de l'un de ses collaborateurs ? Son devoir de réserve l'en empêchait-il ? Quel fut le suivi réservé aux éventuelles récriminations ?

Le Ministre peut-il faire toute la transparence sur le dossier ?

Jean-Luc Crucke, sur « La sécurisation et la certification des comptes communaux »

Les récents événements de l'OWD attestent de l'importance d'un contrôle efficace, professionnel et externe sur les comptabilités publiques. Les communes et CPAS, par leur proximité, sont amenés à gérer des flux financiers nombreux et divers. La sécurisation et la certification de leurs comptabilités n'en sont que plus nécessaires et ce ne sont pas les tristes événements dont fut témoin le CPAS de Tournai qui me contrediront.

Quelle est la position du Ministre sur le sujet ? Comment analyse-t-il la situation actuelle ? Considère-t-il que toutes les garanties sont mises en place pour considérer que les comptabilités communales sont d'une fiabilité à toute épreuve et que toutes les procédures existent pour sécuriser et certifier lesdits comptes ? L'instauration d'un contrôle externe à l'administration et au monde politique ne se justifie-t-elle pas et ne permettrait-elle pas d'apporter une crédibilité complémentaire ? Une Cour des Comptes communales semble-t-elle superflue au Ministre ? Pourquoi ?

Concernant les événements du CPAS de Tournai, le Ministre est-il à présent en possession d'un rapport circonstancié et peut-il en communiquer l'analyse, les conclusions et les éventuelles recommandations à en retirer ?

Olivier DESTREBECQ, sur les frais de dossiers relatifs aux emplois vacants dans les pouvoirs publics

Parfois, il faut payer afin de pouvoir postuler à un emploi... Cela n'incite bien évidemment pas les personnes en recherche d'emploi à multiplier les actes de candidature.

Dans certains CPAS ou certaines communes, il existe encore des droits d'inscription ou des frais de dossier, même pour des emplois peu qualifiés et donc peu rémunérés.

Les sommes demandées oscillent généralement entre 5 et 15 euros. Il s'agit en quelque sorte de frais de dossiers...

Monsieur le Ministre, quelle est la situation en Région wallonne ? Quels sont les pouvoirs publics qui ont recours à cette pratique ? Sont-ils nombreux et quels sont-ils ?

Dans le secteur privé, ce type de frais est interdit.

Cependant, prévoir des frais d'inscription peut se révéler aussi comme une mesure dissuasive envers les candidatures fantaisistes...

Quelle est la position de la Région wallonne sur ce sujet ?

Pierre-Yves JEHOLET, sur l'inadéquation partielle des sanctions prononcées à l'égard des mandataires locaux qui ne rentrent pas de déclaration de mandat et de rémunérations

Chaque année, la Direction de contrôle des mandats locaux après avoir examiné les déclarations de mandats et de rémunérations des mandataires locaux fournit au Ministre de tutelle la liste des mandataires qui sont en défaut d'avoir transmis une telle déclaration.

La sanction que le Gouvernement prend est double et est sévère puisqu'il peut déchoir les personnes concernées de tous leurs mandats originaires ou dérivés et de plus, les priver d'éligibilité pendant six années.

Il semblerait que le Gouvernement aurait dû pendre une telle attitude le 3 mars dernier mais que ce point ait été reporté in extremis. Monsieur le Ministre peut-il confirmer cette affirmation et préciser pour quels motifs le point n'a pas été traité lors de cette réunion ? Est-il exact que l'administration aurait accordé un délai supplémentaire jusqu'au vendredi 16h soit, jusqu'au lendemain de la séance du Gouvernement ? Dans l'affirmative, ce délai a-t-il été accordé et notifié aux 61 mandataires concernés ?

Si ma formation soutient que le non-respect de dispositions légales doit nécessairement être sanctionné, nous considérons également que la sanction doit être proportionnelle à l'objectif recherché. Or il me semble qu'en l'espèce, l'inéligibilité qui frappe automatiquement le mandataire local qui est déchu de son mandat ne revêt pas un caractère raisonnable au vu notamment de l'absence totale de sanctions à l'égard des dirigeants publics d'intercommunales qui ne communiquent pas, délibérément, leurs rémunérations alors qu'ils y sont tenus.

Monsieur le Ministre, quelle est votre attitude à cet égard ? Peut-on considérer qu'une sanction doit effectivement être prononcée à l'égard des mandataires qui ne respectent pas les dispositions légales mais que cette dernière doit se limiter à la situation présente et par conséquent à la privation du mandat ?

Virginie Defrang-Firket, sur l'évaluation de la réforme des grades légaux

Le décret réformant les grades légaux adopté sous l'ancienne législature prévoyait que ses dispositions fassent l'objet d'une évaluation deux ans avant le renouvellement intégral des conseils communaux et provinciaux de 2018. Lors de la dernière commission, Monsieur le Ministre, vous nous avez confirmé que ce point figurait à l'ordre du jour du prochain Gouvernement, soit la séance du 3 mars.

Pourriez-vous nous préciser ce que vous avez présenté lors de cette séance du Gouvernement ? S'agissait-il d'une simple première note d'analyse ou un avant-projet de décret a-t-il été proposé ? Quels sont les principes axes d'évaluation que votre administration poursuit ?

Le Gouvernement a-t-il adopté tous les arrêtés permettant la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions contenues dans ce décret ? Comment d'actions judiciaires ce décret a-t-il essuyé ? Sont-elles toutes closes ou certaines sont-elles toujours en cours ? Cette évaluation tient-elle compte des réponses à y apporter ? Comment ?

Enfin, il me paraît essentiel et logique que pour réaliser au mieux cette évaluation, vous vous soyez adressé aux acteurs directement concernés par cette réforme à savoir les grades légaux eux-mêmes et les mandataires communaux et provinciaux. Est-ce bien le cas ? Comment avez-vous organisé cette consultation ? Un groupe de travail a-t-il été mis sur pied ou avez-vous préféré adresser une demande d'évaluation aux divers associations et organismes représentatifs des grades légaux et des mandataires ?

Comment envisagez-vous la suite ? Des modifications seront-elles proposées au Parlement d'ici la fin de cette année ?

Virginie Defrang-Firket sur le gender mainstreaming

Concernant le gender mainstreaming, votre homologue en charge, notamment, de l'action sociale rappelait récemment en commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes qu'il avait conscientiser les pouvoirs locaux à l'importance de veiller à l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des membres de leur personnel communal et qu'il leur avait écrit pour leur demander « quelles étaient les mesures qu'ils avaient pu développer à leur échelle pour pouvoir collecter tous ces efforts et avoir une sorte de recueil de bonne pratique qui peut percoler auprès d'autres niveaux de pouvoirs ».

Avez-vous été associé à cette démarche ?

Combien de réponses la Région a-t-elle reçue de la part des Pouvoirs locaux ?

Qu'en avez-vous fait ?

Un budget spécifique est-il consacré à ces mesures ?

Comment le gender mainstreaming est-il appréhendé, tout au long de l'année et de la législature, par les pouvoirs locaux et non simplement via un courrier ponctuel ?

Jean-Luc Crucke, sur "L'affaire Natixis et la SWL"

Le 28 novembre 2014, le Tribunal de Commerce de Charleroi déboutait la SWL de l'action entamée à l'encontre de la société Natixis, considérant que l'OIP n'avait pas été trompée et qu'elle se devait d'agir en professionnel.

La SWL a-t-elle interjeté appel à l'encontre du jugement du 28 novembre 2014 ? Quand et quelle est la motivation suivie ? Un arrêt a-t-il été prononcé ? Quel en est l'éventuel contenu ?

Sachant que le prêt souscrit auprès de Dexia, par la SWL, et sur lequel portait le SWAP s'élevait à 20 millions d'euros en 2004, quels sont les sommes actuellement remboursées par la SWL et que conviendra-t-il de rembourser encore dans le cadre du SWAP qui devrait expirer le 31 août 2019 ?

Qu'en est-il de la responsabilité d'IFCA et de ses dirigeants qui semblaient avoir conseillé l'opération auprès de la SWL ? Leur responsabilité est-elle poursuivie ? Comment ?

M. BOUCHEZ, sur « le programme POLLEC 3 »

En 2012, Monsieur le Ministre avait lancé le projet "POLLEC" afin d'apporter un soutien technique et financier aux communes qui s'inscrivaient dans le cadre de la "Convention des Maires" portée par la Commission Européenne. Au total ce sont 117 communes qui ont pu s'inscrire dans cette démarche. Une campagne « POLLEC 2 » s'en est suivie.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point et le bilan sur ce soutien de la Wallonie aux projets communaux relatifs au climat ? Un programme « POLLEC 3 » a été présenté au Salon des Mandataires. Monsieur le Ministre peut-il nous dire quand il sera lancé ? Quelles sont ses modalités ?

Comment les intercommunales de développement et les provinces seront-elles aussi impliquées dans ce programme « POLLEC 3 » ? L'idée est-elle d'agir sur des territoires plus importants que seules les communes à titre individuel ? Quelle est l'ambition du Gouvernement avec ce nouveau programme ?

Qu'en est-il sur le plan financier ? Quand et comment les budgets seront-ils libérés aux différentes communes participantes au programmes ?

Olivier Maroy, sur l'analyse partielle du SPW sur les performances énergétiques des logements wallons.

Un tiers des habitations wallonnes existantes obtiennent la pire note dans le cadre de la certification PEB.

La totalité du territoire wallon n'a pas encore été analysée, mais ces chiffres « sont révélateurs de l'état de l'ensemble du parc », assure le SPW. Cette situation a des conséquences importantes. En plus du réchauffement climatique et des difficultés pour certains ménages de payer leurs factures, un logement mal chauffé est un logement froid et humide, ce qui n'est pas bon pour la santé. Au Royaume-Uni, une étude a démontré que le mauvais état des bâtiments était responsable de 20.000 morts supplémentaires par an.

Monsieur le Ministre, les chiffres livrés par le SPW ne concernent pas tous les logements de Wallonie, seulement un fragment. Ne pensez-vous pas nécessaire de réaliser un cadastre dynamique de l'ensemble des logements wallons qui reprendrait leur performance énergétique ?

Pouvez-vous rappeler vos objectifs en matière de rénovation ? Pourquoi ne pas élargir le chèque-habitat au financement des travaux de rénovation ?

Jean-Luc Crucke, sur « Le logement des réfugiés »

Le gouvernement Fédéral a annoncé un plan de répartition des réfugiés vers les différentes communes du pays, ce dans le cadre d'une politique d'intégration.

Comment les services du Ministre se préparent-ils à réussir ce défi ?

Quelles sont les mesures envisagées en terme de logements ? Les communes pourront-elles bénéficier d'aides particulières ? Lesquelles ?

Les sociétés de logements publics seront-elles mises à contribution ? De quelle manière ?

Un plan de travail est-il élaboré par le Ministre ? Quel en est le contenu ?

Comment se déploiera-t-il ?